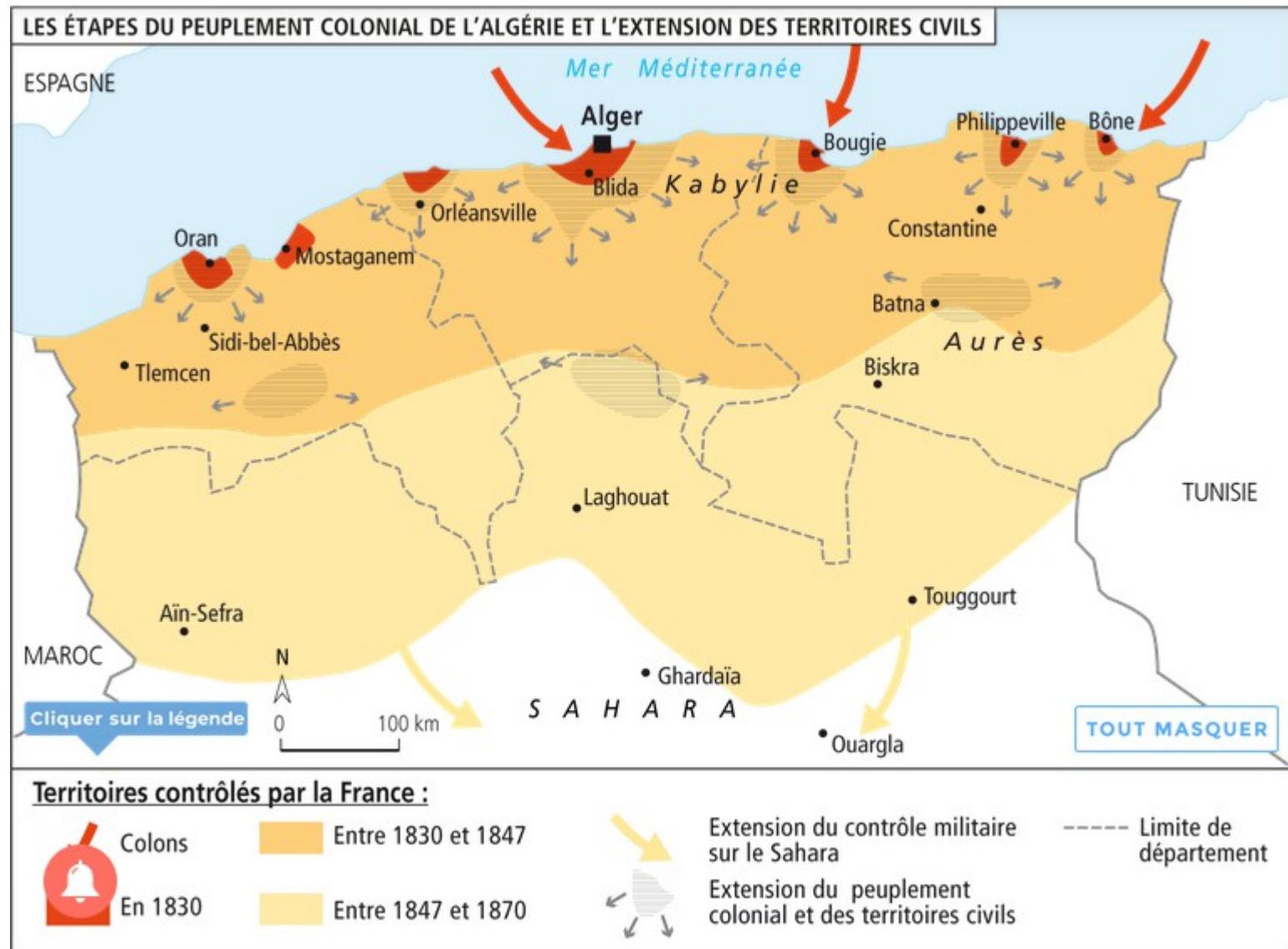
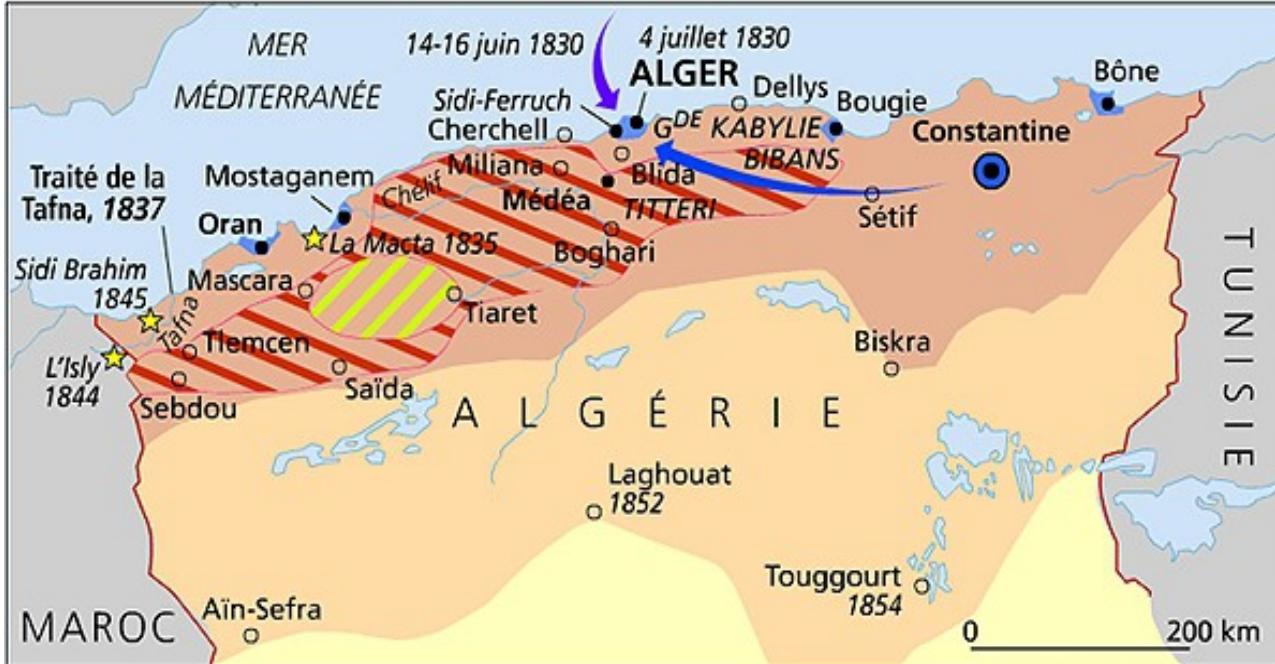


l'Algérie coloniale





Oran Capitale de beylicat

Régions sous la domination d'Abd el-Kader

→ Débarquement du corps expéditionnaire français (1830)

Acquisitions françaises de 1835 à 1847

Établissements français de 1830 à 1835

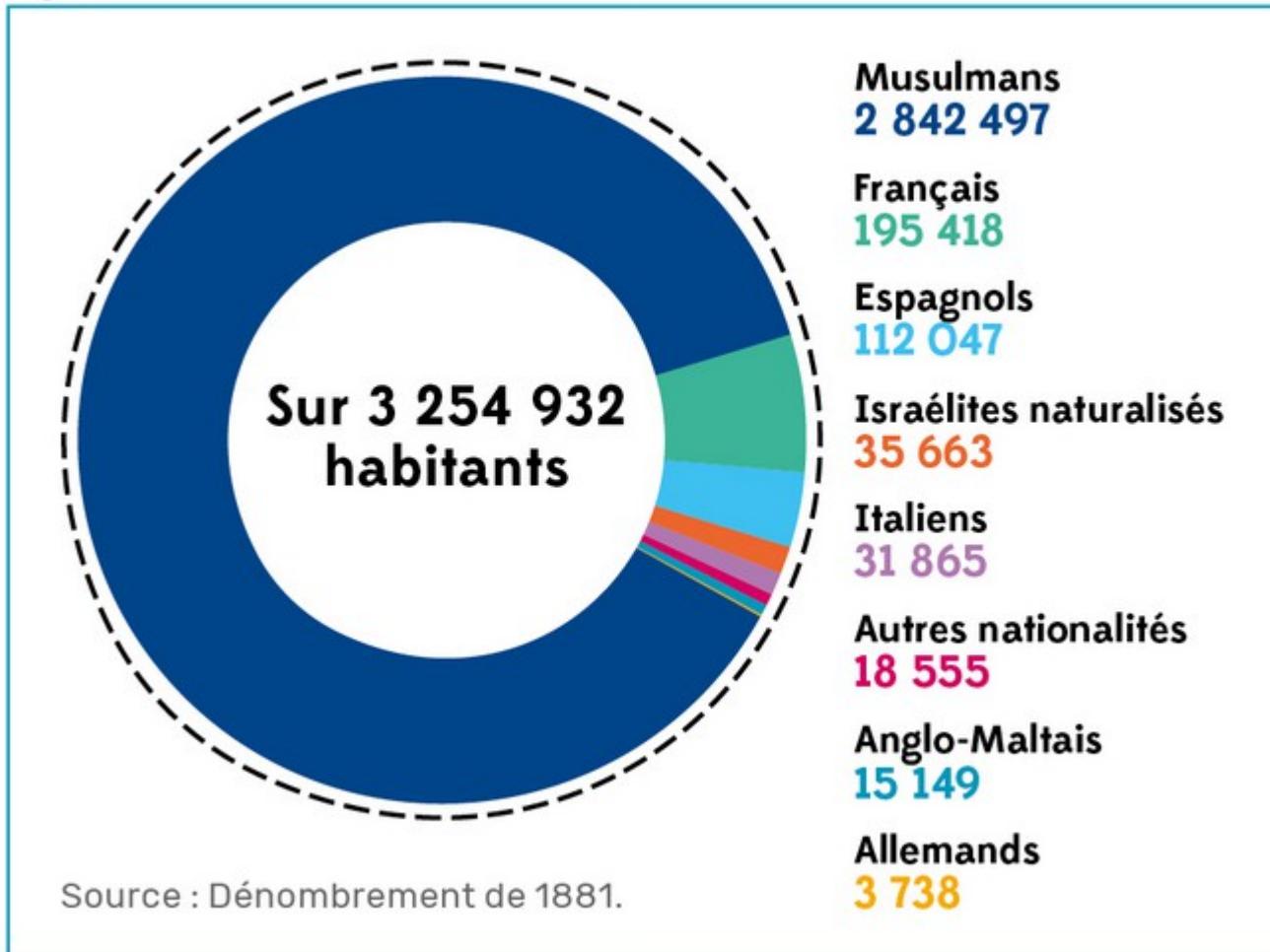
→ Expédition française de 1839

Expéditions françaises contre Constantine (1836, 1837)

Acquisitions françaises de 1848 à 1870



2 La population de l'Algérie en 1881



3 Les décrets Crémieux (1870)

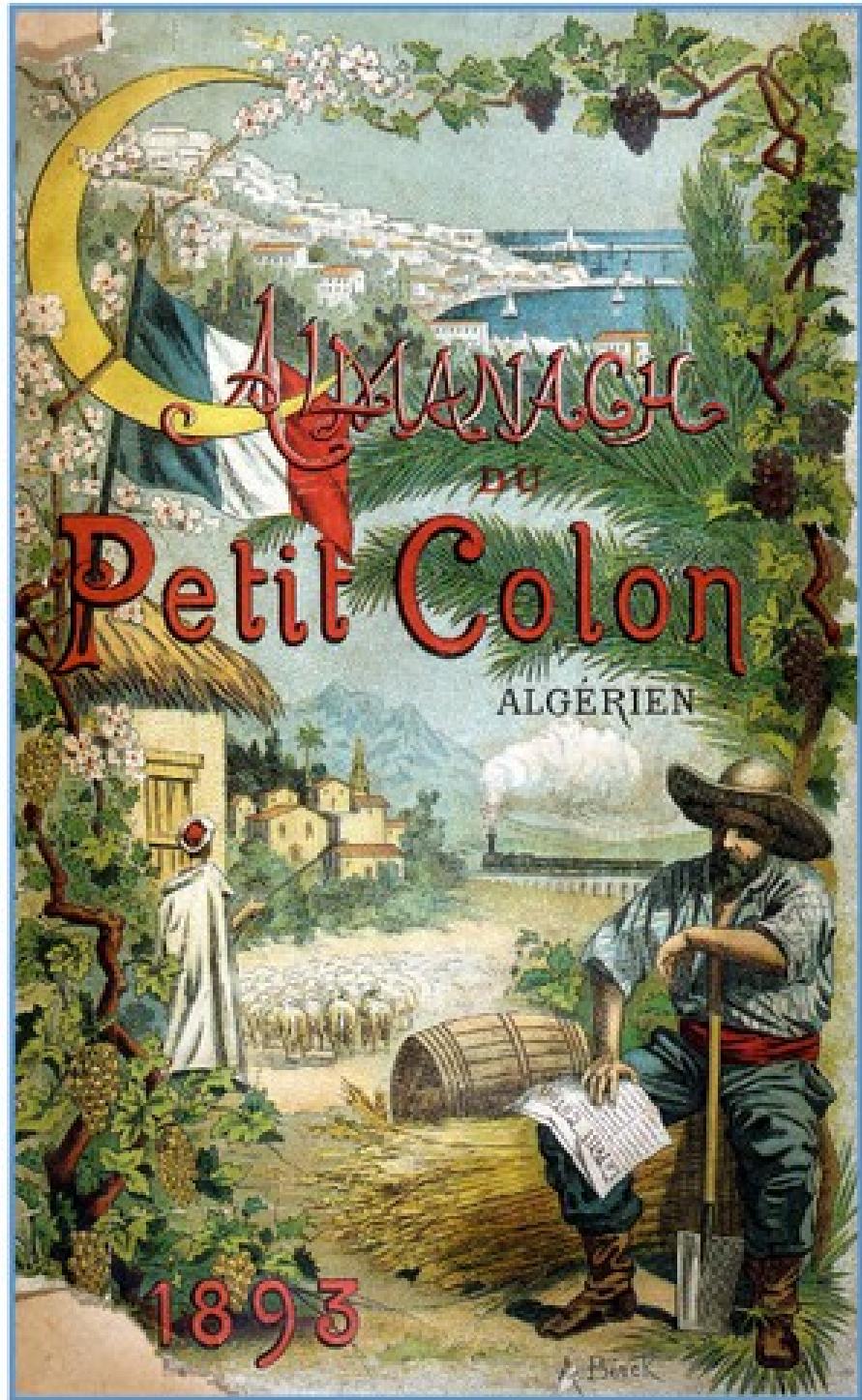
Décret n° 136 : Le Gouvernement de la défense nationale décrète :

Les Israélites indigènes des départements de l'Algérie sont déclarés citoyens français ; en conséquence, leur statut réel et leur statut personnel seront, à compter de la promulgation du présent décret, réglés par la loi française, tous droits acquis jusqu'à ce jour restant inviolables.

Décret n° 137 : Le Gouvernement de la défense nationale décrète :

Art. 1^{er}. La qualité de citoyen français, réclamée en conformité des articles 1^{er} et 3 du sénatus-consulte du 14 juillet 1865¹, ne peut être obtenue qu'à l'âge de vingt et un ans accomplis. Les indigènes musulmans et les étrangers résidant en Algérie qui réclament cette qualité doivent justifier de cette condition par un acte de naissance ; à défaut, par un acte de notoriété dressé sur l'attestation de quatre témoins, par le juge de paix ou le cadi du lieu de résidence, s'il s'agit d'un indigène, et par le juge de paix, s'il s'agit d'un étranger.

1. Le sénatus-consulte de 1865 avait affirmé la reconnaissance de la nationalité française pour les « indigènes » juifs et musulmans, mais sans leur accorder la citoyenneté, les plaçant dans le statut de « sujets » français, tout en leur offrant la possibilité de se faire naturaliser au cas par cas. La naturalisation consiste à accorder la nationalité à une personne qui ne la possède pas.



« L'avenir véritable est en Algérie »

En comparant cette histoire avec celle des autres puissances, on est frappé d'un fait remarquable : presque partout, les Français se sont concilié les sympathies des populations au milieu desquelles ils venaient s'établir. [...] La France d'aujourd'hui reste fidèle à ces traditions. Elle ne traite pas en simples sujets les populations conquises. Elle essaye au contraire de les assimiler, de leur enseigner sa langue, de leur inculquer ses mœurs et ses principes, de transformer graduellement ces étrangers en citoyens. [...]

Mais l'avenir véritable est en Algérie et en Tunisie, colonies de peuplement et non point simples colonies d'exploitation. Elles ont des terres fertiles, sous un beau climat, qui rappelle celui de la France du Midi, et où les Français peuvent vivre, travailler et s'accroître. Notre langue y fait des progrès constants ; elle est parlée par une grande partie de la population des villes, qui acquiert graduellement nos usages. Quant aux Arabes des plateaux et du désert, s'ils sont moins assimilables que les Kabyles, ils sont du moins résignés au fait accompli. En restant tolérante, en continuant à pratiquer la justice qui assure aux conquérants le respect de ces musulmans, la France n'aura point à redouter de nouvelles insurrections, et sa puissance dans l'Afrique du Nord sera de plus en plus indéracinable.

F. Schrader, F. Prudent, E. Anthoine, *Atlas de géographie moderne*, Hachette, 1896.

1830 FR 1930



L. CAUVY.

CENTENAIRE DE L'ALGÉRIE

DU 1^{ER}. JANVIER AU 30 JUIN

Impérial Général
Centenaire de l'Algérie

IMP.
BACONNIER
ALGER 1930

100 ANS DE DOMINATION FRANÇAISE

AUX UNS
LA MISÈRE...

...AUX AUTRES
LA RICHESSE!



Sous le drapeau du Parti communiste & de la C.G.T.U
DEBOUT POUR L'INDÉPENDANCE DES PEUPLES COLONIAUX!

19^e Année -- N° 7554

BUREAUX D'ALGER
20, rue de la Liberté
Tél. : 20-54, 21-63, 21-73
BUREAUX DE PARIS
1, Bd Haussmann - Tél. Fras. 64-65

ABONNEMENTS	ANNUEL	6 MOIS	1 AN
ALGERIE	21.50	42.00	85.00
FRANCE & COLONIES	24.00	47.00	92.00
ETRANGER	24.00	48.00	96.00

L'ECHO D'ALGER

Télégrammes : ECHO ALGER

25 CENTIMES

Chèques Postaux : 19-25

Dimanche 15 juin 1930

BUREAUX DE PUBLICITE

Pour la publicité d'Algérie :

AGENCE AFRICAINE

57, rue d'Iby, Alger. Tél. 4-89

La publicité métropolitaine est
réalisée à Paris par les principales
Agences de Publicité et par l'Agence
Africaine, 57, rue Filles-St-Thomas.

LE GROUPE VITICOLE DU
SENAT EXAMINE LA CRISE
DE LA VITICULTURE

M. Duroux défend la cause
des viticulteurs algériens

Paris, 14 juin. — Le groupe viticole du Sénat s'est réuni, hier, pour examiner la situation des viticulteurs. En raison des circonstances actuelles, cette réunion, présidée par M. Maurice Barrault, a eu une importance particulière et commencée à 15 heures, elle s'est terminée à 18 heures. Très nombreux étaient les sénateurs présents.

Le groupe a entendu d'abord un remarquable exposé du président M. Maurice Barrault et du sénateur Mario Rousset.

La question algérienne est entrée
dans une phase irritante

Le premier a dégagé les causes de la crise et rappelé le rôle du groupe depuis ces derniers mois. Il a fait ressortir les conséquences de l'affondrement des cours qui se sont aggravées. La question algérienne est depuis quelques semaines entrée dans une phase incertaine.

Il faut donc, a-t-il dit, d'abord inter-
venir avec vigilance pour maintenir les lois déjà en vigueur pour leur faire donner tout le temps nécessaire et aussi pour améliorer et transformer le rejet du gouvernement actuel, sans doute, à divers points de vue, mais insuffisant et incomplet.

Le mécontentement des viticulteurs

M. Mario Rousset a son tour a ex-
posé les motifs de l'irritation accusée
par les agriculteurs du Millau et de la

1830 -- A SIDI-FERRUCH -- 1930



↑
Devant le Monument
commémoratif,
autour des drapeaux
français et des éten-
dards musulmans,
européens et indigènes
exaltent l'œuvre
commune

Photo Raynal.

Une véhément protestation
des professeurs de collège

Paris, 14 juin. — Les nouveaux traite-
ments des professeurs ne font que
que des mécontents. À la protestation
des professeurs adjoints des collèges, vient
de se joindre la protestation des pro-
fesseurs de collège.

Le jour précédent, dans un ordre
du jour véhément, contre « la rugosité
en dépit des promesses gouvernementales
des partis accueillis, par exemple
en faveur des magistrats ».

Le bureau du syndicat a envoyé aux
membres de la commission exécutive
une lettre leur demandant s'ils sont parti-
sans : 1^e, de refuser de voter aux
communautés d'examen, en particulier
au baccalauréat ;

2^e, d'informer les syndicats à démissionner
des conseils de discipline, des conseil-
lats d'administration, des conseils scola-
riques, et du conseil supérieur de
l'instruction publique — étant entendu
que si de nouvelles élections avaient
lieu, les seuls candidats seraient les
membres démissionnaires ;

3^e, d'une délégation de protestation
des bureaux de syndicats régionaux, au-
prés des recteurs.

Le secrétaire général du syndicat
ajoute que : « d'autres mesures ont été
environs qui seraient communiquées
au temps voulu ».

Le mécontentement est très vif.
Non en Algérie par cette fin d'après-midi
publié par le « Journal des Comptes »,
organique officiel du syndicat.